



**DELIBERATION N° 25/010 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 24/021 AC DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 1ER MARS 2024 APPROUVANT LE PROJET
"PASQUALE PAOLI 2025 - 300ÈME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU
PÈRE DE LA PATRIE"**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICA DI A DELIBERAZIONE NU 24/021 AC DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U PRIMU DI MARZU DI U 2024 CHÌ APPROVA U
PRUGETTU "PASQUALE PAOLI 2025 - TERZU CENTENARIU DI A NASCITA DI U
BABBU DI A PATRIA"**

SEANCE DU 31 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 janvier 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Frédérique DENSARI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Pierre GHIONGA à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Pierre GUIDONI à M. Charles VOGLIMACCI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Françoise CAMPANA
Mme Sandra MARCHETTI à M. Jean-Marc BORRI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Antoine POLI à M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Paula MOSCA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Valérie BOZZI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIT ABSENT : M.

Jean-Baptiste ARENA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/025 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2022 approuvant l'inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée « Maison natale Pasquale Paoli »,
- VU** la délibération n° 24/021 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} mars 2024 approuvant le projet « Pasquale Paoli 2025 - 300^{ème} anniversaire de la naissance du Père de la Patrie »,
- VU** le rapport de M. le Président du Conseil exécutif de Corse adopté en Assemblée de Corse le 1^{er} mars 2024 et relatif au lancement du projet « Paoli 2025 » et notamment son article 2 : « La construction d'une stratégie commune, ouverte et fédératrice », précisant que « le Comité de pilotage sera amené à élargir et parachever sa composition... »,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, amendé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy

COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de l'avancée des travaux du Comité de pilotage « Paoli 2025 ».

ARTICLE 2 :

APPROUVE les modifications proposées dans le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse relatives à la composition du Comité de pilotage « Paoli 2025 » constituant l'instance exécutive du projet.

ARTICLE 3 :

DECIDE l'intégration au COPIL des communes et communautés de communes ayant manifesté leur volonté d'adhésion :

- Mairie de BASTIA
- Mairie de CORTI
- Mairie de LISULA
- Mairie de MERUSAGLIA
- Mairie de PORTIVECHJU
- Communauté de Communes de CASINCA
- Communauté de Communes de LISULA-BALAGNA
- Communauté de Communes PASQUALE PAOLI

ARTICLE 4 :

DECIDE d'élargir le COPIL à un référent historique :

- M. Antoine-Marie GRAZIANI, historien, spécialiste de Pasquale Paoli.

ARTICLE 5 :

MANDATE le Comité de pilotage pour décider l'élargissement de sa composition aux communes ou intercommunalités qui en exprimeront le souhait.

ARTICLE 6 :

DECIDE de l'intégration au COPIL de la Conseillère exécutive désignée

par le Président du Conseil exécutif de Corse comme chargée du suivi du projet « Paoli 2025 » :

- Mme Bianca FAZI.

ARTICLE 7 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 31 janvier 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 30 ET 31 JANVIER 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDIFICA DI A DELIBERAZIONE NU 24/021 AC DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI U PRIMU DI MARZU DI U
2024 CHÌ APPROVA U PRUGETTU "PASQUALE PAOLI 2025
- TERZU CENTENARIU DI A NASCITA DI U BABBU DI A
PATRIA"
MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°24/021 AC DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DU 1ER MARS 2024
APPROUVANT LE PROJET "PASQUALE PAOLI 2025 -
300ÈME ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU PÈRE DE
LA PATRIE"**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée de Corse un point d'étape des travaux du Comité de pilotage « Pasquale Paoli 2025 » ainsi que de valider la proposition d'élargissement de celui-ci votée en réunion du COPIL le 13 janvier dernier.

Lors de la session des 29 février et 1^{er} mars 2024, le Conseil exécutif de Corse a soumis à l'Assemblée de Corse un rapport dont l'objet était d'engager le projet de commémorations du Tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli, et d'en définir les premières bases, tant opérationnelles que philosophiques. Ainsi, sur ces propositions, l'Assemblée de Corse a adopté la délibération n° 24/021 AC instituant notamment la création d'un Comité de pilotage chargé de définir la philosophie du projet « Pasquale Paoli 2025 » et formuler des propositions, des avis et des recommandations sur les orientations et le contenu du programme du tricentenaire pour la Collectivité de Corse et les projets d'éventuels partenaires extérieurs.

I - Point d'étape

Ce Comité de pilotage, dans sa composition validée par l'Assemblée de Corse, s'est réuni une première fois, le 5 décembre 2024, lors d'une séance d'installation. Cette dernière a permis de faire un tour d'horizon du projet et de cerner précisément les objectifs attendus. Les bases du calendrier commémoratif ont également été posées, puisque, ont été actés, un lancement des commémorations le 6 avril, date de la naissance de Pasquale Paoli à A Merusaglia, et une clôture le 8 décembre, à l'occasion de la Festa di a Nazione.

Le COPIL en date du 14 janvier 2025 s'est voulu décisionnel concernant un certain nombre de points :

- La définition d'une stratégie de communication ;
- L'objet du prochain COPIL ;
- L'élargissement du COPIL, sous réserve de la validation de la nouvelle composition par l'Assemblée de Corse ce jour.

Concernant le premier point, à savoir la stratégie de communication, le COPIL a souhaité qu'elle se fasse en collaboration avec l'Università di Corsica, et a validé le lancement, par la Collectivité de Corse, d'une consultation pour la réalisation d'un logo et d'une charte graphique communs à l'ensemble des partenaires et qui permettront de labeliser les projets « Pasquale Paoli 2025 ». Le principe d'une votation sur les réseaux sociaux, pour le choix du logo parmi 3 propositions prédéterminées, a également été acté, sous réserve des possibilités de réalisation par le prestataire choisi.

Les commissaires ont fait le choix de tenir un prochain COPIL dans le courant du mois de février 2025, avec pour objet la culture et l'éducation, et ont acté le principe d'y inviter le Recteur de l'Académie de Corse.

Cette réunion a également été l'occasion de prendre connaissance des projets que souhaite mener l'Università di Corsica au cours de cette année anniversaire, qu'il s'agisse de colloques scientifiques, d'ateliers créatifs ou encore d'expositions. Les dates de ces événements seront à préciser rapidement ensemble, de sorte qu'aucun événement ne se déroule au même moment qu'un autre.

Les services de la Collectivité de Corse, et plus précisément la direction du patrimoine, ont ensuite présenté une première revue de projets non-exhaustive incluant :

- La numérisation du fonds Pasquale Paoli, qui sera prochainement accessible gratuitement pour le public ;
- L'exposition temporaire « Pasquale Paoli 300 anni ! Divintà un Capu di Statu » qui présentera la vie et l'action politique de Paoli ainsi que sa formation intellectuelle à Naples au Musée de A Merusaglia ;
- L'édition d'un livre d'art par les éditions Albiana, au sujet de la jeunesse et l'enseignement reçu par le jeune Pasquale, et qui sera disponible dès la fin du premier trimestre de cette année ;
- L'extension de la Strada Paolina (Boziu, Corti, Niolu)-;
- L'acquisition ou le prêt pour l'année du tableau dit « BENBRIDGE » dont la restauration est en cours ;
- L'utilisation du Muséobus, sur le thème de Pasquale Paoli, pour aller à la rencontre de la population, particulièrement les scolaires et le jeune public ;
- La finalisation de la première tranche des travaux du Couvent de A Merusaglia financés par la Collectivité de Corse, et dont la cour devrait être accessible dès le mois d'avril de cette année ;
- Le lancement de la première phase de sécurisation du Couvent d'Orezza ;
- La réalisation de contenus pédagogiques à diffuser sur les réseaux sociaux de la Collectivité de Corse.

D'autre part, la Direction du Patrimoine a rappelé que différents projets avaient été réalisés en 2024 en préparation de cette année anniversaire. A titre d'exemple :

- Une peinture représentant le blason de la famille Paoli a été acquise ;
- Une étude archéologique sur du bâti de la maison de Pasquale Paoli à A Merusaglia a été finalisée ;
- La réalisation d'un documentaire retraçant la vie de Pasquale Paoli a été prévue.

Enfin, d'autres projets ont été évoqués par le COPIL et relevant d'autres acteurs, comme :

- La réalisation d'un geste artistique dans les jardins du Gran'Palazzu (direction de la culture) ;
- La décoration des avions, bateaux et trains de l'île, aux couleurs de « Pasquale Paoli 2025 » (compagnies maritimes, Air Corsica, CFC) ;
- La mise en place d'une campagne de promotion touristique spécifique pour le Tricentenaire (ATC).

II - Proposition d'élargissement

La volonté du Conseil exécutif de Corse est d'ancrer les valeurs du Paolisme dans la réalité politique, sociale et morale de la Corse du 21^{ème} siècle. Cette volonté d'ouverture et de modernité doit conduire le projet « Paoli 2025 » à tirer sa force de l'adhésion du plus grand nombre et d'une méthode de co-construction avec l'ensemble des composantes de la société corse. Conformément à la délibération du 1^{er} mars 2024, le Comité de pilotage est aujourd'hui amené à élargir et parachever sa composition, en y intégrant des personnalités nouvelles. Cette année de commémorations, mais aussi de rendez-vous culturels, festifs, de rencontres et de diffusions scientifiques, doit être portée au-delà de notre action propre, par les forces vives et volontaires de la société. L'union autour d'un projet ambitieux ne pourra qu'irriguer l'élan démocratique et humaniste initié par Pasquale Paoli à son époque et susciter ainsi l'enthousiasme de tous et notamment des plus jeunes.

Il a ainsi été proposé au Comité de pilotage d'intégrer les communes et communautés de communes ayant manifesté leur volonté d'adhésion, afin qu'elles soient « caisse de résonance », au plus près de la population, des préconisations et des vœux du Comité. Elles sont pour l'heure au nombre de 7, à savoir :

- Mairie de BASTIA
- Mairie de CORTI
- Mairie de LISULA
- Mairie de MERUSAGLIA
- Communauté de Communes de CASINCA
- Communauté de Communes de LISULA-BALAGNA
- Communauté de Communes PASQUALE PAOLI

Le fil historique, précis et objectif, devant être tenu, la proposition d'élargissement du Comité de pilotage a également porté sur l'intégration d'un référent incontournable unanimement reconnu :

- M. Antoine-Marie GRAZIANI, historien

Enfin, il convient d'acter de manière formelle l'intégration au COPIL de la Conseillère exécutive désignée par le Président du Conseil exécutif de Corse comme chargée du suivi du projet « Paoli 2025 » :

- Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive

Les membres actuels du Comité de Pilotage ont validé les propositions d'élargissement précitées le 14 janvier dernier.

Précisons que pour enrichir les débats, le Comité pourra inviter des spécialistes des domaines concernés par l'ordre du jour de chacune de ses réunions.

Il revient désormais à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur la nouvelle composition du Comité de Pilotage du projet « Paoli 2025 ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.